



Reintegration de la nationalité française

Par Jeanne lolive

Bonjour, je suis née le 23 septembre 1955 à Montreuil 93100 de parents algériens, quand j'ai eu 16 ans mon père m'a fait faire une carte nationale d'identité algérienne sans me donner le choix, j'ai demandé plusieurs fois la nationalité française, sans succès, j'ai deux enfants françaises, nées en 1974 et 1978, j'ai entendu parler d'une loi, qui allait être votée par le gouvernement français qui concernaient les personnes nées avant l'indépendance sur le sol français, sur la réintégration automatique de la nationalité française. Pouvez-vous s'il vous plaît me donner plus de détails sur cette loi, et où faut-il s'adresser pour faire ma demande. Merci de votre réponse